

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-037

SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

Date de convocation du conseil municipal : 14 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Isabelle BUSQUET ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN EPELY ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Patricia GARCIA ; M. Jérôme FRANÇOIS.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Loïc ALIRAND (adjoint) donne pouvoir à Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-Philippe CORDIN ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) donne pouvoir à Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND (adjointe) ; M. Pierre POINSOT donne pouvoir à Mme Martine BIARD ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Nicole BRIAND donne pouvoir à M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES donne pouvoir à Mme Isabelle BUSQUET ; Mme Olivia ROBERT donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 24

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de votants : 33

OBJET

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA METROPOLE DE LYON SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services publics de l'eau et de l'assainissement ont été transférés à la communauté urbaine de Lyon par la loi n°30 janvier 66-1069 du 31 décembre 1966.

Les compétences de la communauté urbaine de Lyon ont été transférées à la Métropole de Lyon, par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, dispose que ledit rapport doit être présenté par le maire à son conseil municipal et porté à la connaissance du public.

Ce rapport est mis à la disposition du public, en mairie, aux heures habituelles d'ouverture. Le public est avisé de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie.

Une synthèse du rapport annuel 2021 est jointe en annexe n°4.

— — — — —

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2224-17-1 et D 2224-1 et suivants, et l'annexe XIII du CGCT ;

Vu la loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative à la Communauté Urbaine de Lyon ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (LOI MAPAM) ;

Vu la délibération n°2022-1403 du conseil de la Métropole de Lyon en date du 12 décembre 2022 ;

Vu le rapport annuel 2021 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (annexe n°5) ;

La Commission Transition écologique – Mobilité - Innovation réunie le 5 avril 2023, entendue ;
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour

- Prend connaissance des éléments du rapport annuel 2021 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Prend acte de sa mise à disposition au public.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 26 avril 2023

Le secrétaire,


Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,


Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le
Le maire

04 MAI 2023


Sébastien MICHEL

Acte à classer

DELIB_2023-037

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-05-04T14-53-54.00 (MI244888048)

Identifiant unique de l'acte :

069-216900811-20230504-DELIB_2023-037-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Présentation du rapport annuel 2021 de la Métropole de Lyon sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Date de décision : 04/05/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DELIB_2023-037.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 04/05/23 à 14:53

Date 04/05/23 à 14:53

Date 04/05/23 à 14:59

Par BOUTET Catherine

Par BOUTET Catherine